

LOIRE Justice

Divorce consommé entre le maire de Roanne et l'État au sujet des Pacs

Yves Nicolin réclamait 376 700 euros à l'État à la suite du transfert de la gestion des PACS à sa commune. Il a été débouté.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la gestion des PACS a été transférée des tribunaux d'instance vers les communes par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Plusieurs élus ont protesté contre ce transfert de compétence non financé, parmi lesquels le maire de Roanne, qui a engagé une requête devant le tribunal administratif devant lequel il réclamait la somme de 376 700 €. Il a été débouté par le tribunal le 19 décembre dernier.

100 € réclamés par PACS transféré

Ce combat a été porté par plusieurs élus en France. Les maires des communes de Romans-sur-Isère, Valence (Drôme), Colmar (Haut-Rhin), Blois (Loir-et-Cher), Fougères (Ile-et-Vilaine) ont également déposé des requêtes mais ont tous été déboutés.

« C'est surprenant et prévisible », réagit un des avocats du cabinet lyonnais ASEA qui a porté toutes ces requêtes, dont



Le maire de Roanne Yves Nicolin avait engagé un recours au tribunal administratif pour protester contre le transfert des PACS sans compensation financière. Il a été débouté. Photo Progrès/Yvan DENÉ

celle du maire de Roanne ; « surprenant, car l'État transfère ces charges sans compensation financière, comme pour celui de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), mais le juge ne fait qu'appliquer la loi, et ne peut

en sortir, dès lors que celle-ci est jugée constitutionnelle. »

Dans ce dossier, Yves Nicolin réclamait l'équivalent de 100 € par dossier transféré depuis le tribunal. Car si la commune de Roanne ne gère que les signatures de PACS entre

Roannais depuis novembre 2017, les 3 767 PACS signés avant cette date devant le tribunal d'instance de Roanne sur l'ensemble du ressort judiciaire (arrondissement de Roanne) sont gérés par la Ville, notamment en cas de modifi-

cation des PACS ou de dissolution.

Depuis, la Ville a signé la conclusion de 24 PACS fin 2017, de 99 PACS en 2018 et de 108 PACS en 2019. À rapprocher des 109 mariages célébrés en 2018 et 80 en 2019.

« Un pur scandale »

Joint par téléphone, Yves Nicolin envisage de faire appel de cette décision : « Ce transfert non compensé est un pur scandale. On engage ces recours pour dire à l'État, arrêtez de transférer des compétences sans compensation ! Et je pense d'ailleurs que les collectivités devraient être plus nombreuses à attaquer l'État. Il faut savoir se faire respecter et aller en justice quand il le faut. Il faudrait d'ailleurs que l'Association des maires de France (AMF) nous soutienne davantage de ce point de vue avec une stratégie plus offensive vis-à-vis de l'État. »

Il annonce qu'il a récemment engagé une requête contre le préfet de la Loire pour protester contre la répartition des dotations d'État aux services communaux d'hygiène et de santé, considérant que celle de Roanne est trop faible par rapport à celle de Saint-Étienne. Il a été débouté là aussi.

Kévin TRIET

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Trafic SNCF encore perturbé : un TER sur trois ce vendredi



Photo Progrès/Julio PELAEZ

Jeudi après-midi, la SNCF a annoncé que le trafic sera encore perturbé ce vendredi, à la suite de la mobilisation contre la réforme des retraites. Elle prévoit la circulation d'un TER sur trois en moyenne. 607 autocars seront mis en place pour renforcer les liaisons. Côté TGV, il faudra compter sur 17 allers-retours Paris Lyon, 10 Lyon-Marseille et 4 Lyon-Montpellier. Pour plus d'informations, consultez les prévisions sur le site de la SNCF.

LOIRE

Nouvel appel à la mobilisation contre la réforme des retraites

L'intersyndicale l'avait annoncé avant Noël : « Pas de retrait, pas de trêve » contre la réforme des retraites.

Dans la Loire, un nouveau rassemblement est programmé ce vendredi 3 janvier, après la dernière manifestation du samedi 28 décembre qui avait rassemblé 500 personnes dans les rues de Saint-Étienne.

La mobilisation prendra la forme d'un rassemblement à 10 h 30 place du Peuple, avant une éventuelle déambulation jusqu'à la préfecture. Un rendez-vous qui fera office de tour de chauffe avant une plus grande manifestation interprofessionnelle programmée le jeudi 9 janvier.

Ce jour-là, deux manifestations sont déjà planifiées : à 10 h 30 place de la Liberté à Saint-Étienne, et à la même heure devant l'ancienne Bourse du travail, avenue de Paris, à Roanne. Les organisations syndicales appellent toujours au retrait du projet de réforme dévoilé par le gouvernement, dont le système par point et l'âge d'équilibre fixé à 64 ans.



Lors de la manifestation du 28 décembre à Saint-Étienne contre le projet de réforme des retraites. Photo Progrès/Jérémy PAIN